Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_40_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 17
Présents : 17
Absent représenté :

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL,

Absentes excusées : Madame Laetitia MEIGNAN, Madame Delphine LEMOINE

Absents : Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_40_BUREAU_020_3.3 : Attribution des Logements

Madame Huguette GARNIER, Vice-Présidente en charge de la Gestion Locative, de l'Emploi de et de la Formation ainsi que de l'Economie Sociale et Solidaire, rappelle que Couesnon Marches de Bretagne gère un patrimoine de 60 logements sociaux.

Suite à la première Commission d'Attribution des Logements qui s'est tenue jeudi 25 juin à 14h00, Madame Huguette GARNIER propose les attributions des logements **sous réserve de la modification de la commission d'attribution des logements lors du conseil du 9 juillet 2026,** suivants :

Logement numéro	Adresse	Type	Loyer
68	3 rue de Quincampoix Montours – Les Portes du Coglais	T3	349,48€
56	103 rue Saint Jean - Coglès – Les Portes du Coglais	T4	502,16€

Il est précisé qu'un demandeur dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'attribution du logement qui lui est proposé. Passé ce délai, le logement pourra être attribué au demandeur suivant dans l'ordre de priorité.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_40_BUREAU-DE

Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative, propose :

- **De valider l'attribution du logement T4 situé « 103 rue de Saint Jean » Coglès 35460 LES PORTES DU COGLAIS telle que présentée ;**

- **De reporter la mise en location du logement situé « 3 rue de Quincampoix Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et exécuter tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Madame Hugette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE